



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LA RAVOIRE**

**COMPTE RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1^{ER} DECEMBRE 2022**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 10

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA RAVOIRE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 1^{er} décembre 2022 à 18h30 sous la présidence de Chantal GIORDA, Vice-présidente.

Présents : Marie DEBRUERES, Monique VISSOUD, Bernadette DETROYAT, Chantal GIORDA, Samira MAKHLOUFI, Michèle REGNIER, Clément DUMON, Philippe POUCHAIN et Pierre DECHARGÉ.

Excusés : Chantal COCHET (pouvoir à Samira MAKHLOUFI), Jean Luc DEWAL, Alexandre GENNARO, Frédéric RICHARD (pouvoir à Chantal GIORDA) et Isabelle CHABERT

Absent : Cécile RYBAKOWSKI

Avant d'examiner les dossiers soumis à la décision de l'assemblée délibérante, Mme Chantal GIORDA vice-présidente du CCAS, vérifie que le quorum est atteint : 8 membres présents sur 15, la séance peut avoir lieu.

Elle prend acte des pouvoirs et désigne un secrétaire de séance : Marie DEBRUERES

Approbation du compte rendu du 3 octobre 2022

Le conseil d'administration approuve le compte rendu de la séance du 3 octobre 2022 à l'unanimité.

Convention UFOLEP / prévention séniors

Animation, prévention :

Dans le cadre de ses actions d'animations et de prévention, le pôle sénior souhaite mettre en place un partenariat avec l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) sur le thème de l'estime de soi et du bien-être. Ces ateliers se déclinent sur 4 séances de 2h30 : 3 séances avec une psychologue et 1 séance de yoga.

Le coût de cette intervention est pris en charge par l'UFOLEP, et permet donc d'assurer la gratuité de ces séances pour les usagers. **Afin d'entériner ce partenariat, le conseil d'administration délibère à l'unanimité pour la signature de la convention de partenariat présentée en annexe par Monsieur le président ou son représentant.**

Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Vu le rapport de la ville pour la mise en place de la nomenclature M57,

Vu la délibération 03/06/2022 autorisant l'adoption de la nomenclature M57 pour le budget principal de la ville à compter du 1^{er} janvier 2023

Vu l'avis favorable du comptable public pour l'adoption du référentiel M57 pour le budget du CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS adopte à l'unanimité la délibération portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Décision Modificative n°1 Budget 2022

Le budget du CCAS a été adopté lors de la séance du 4 avril 2022. En cette fin d'année, il convient d'apporter certaines modifications concernant les dépenses de fonctionnement

✓ **Article 6232 – Fêtes et cérémonie**

Les actions envisagées sur la conférence de sensibilisation sur le handicap et conférences de soutien à la parentalité et prévention réseaux sociaux ne seront pas réalisés cette année, il convient de réaffecter le crédit de 5 000.00 €

✓ **Article 6562 – Aides financières**

Il est nécessaire d'ajouter 5 000.00 €, le nombre d'aides octroyées ayant augmenté de manière significative.

✓ **Article 6574 – subvention de fonctionnement aux associations**

Le partenariat avec l'ACFP73 a été cadré par une convention d'objectif générant des prestations sur factures et il convient donc de réaffecter 3000€ de crédits sur les charges de gestion (658).

✓ **Article 658 – Charges de la gestion courante**

Selon la convention établie avec L'ACFP 73 dans le cadre de la réservation d'un hébergement temporaire et de l'augmentation des dépenses liées à la convention d'aide à l'accueil de loisirs à destination des familles ravoiriennes, il convient de créditer l'article à hauteur de 3000€

Soit une nouvelle répartition des crédits comme suit :

Article comptable	Libellé	Crédits BP 2022	Crédits votés	TOTAL
C/6232	Fêtes et cérémonies	32 100,00 €	-5 000.00 €	27 100,00 €
C/6562	Aides financières	12 000,00 €	5 000.00 €	17 000,00 €
C/6574	subventions aux associations	35 550,00 €	-3000 €	32 550,00 €
C/658	Charge de gestion courante	8 500,00 €	3000 €	11 500,00 €
TOTAL		88 150,00 €	0.00 €	88 150,00 €

Les actions et charges du CCAS se sont majoritairement portés sur le travail autour des aides facultatives mais aussi sur la mise en place des services de proximité avec l'ouverture de deux espaces publics numériques et de la Maison de Féjaz.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la première décision modificative du budget 2022

Information sur les actes pris en vertu des délégations

Entre le 3 octobre et le 1^{er} décembre 2022, 12 bons de première nécessité ont été attribués

13/10/2022	60,00€
28/10/2022	60,00€
31/10/2022	75,00€
07/11/2022	90,00€
10/11/2022	90,00€
15/11/2022	75,00€
24/11/2022	60,00€
24/11/2022	60,00€
24/11/2022	60,00€
24/11/2022	75,00€
25/11/2022	90,00€
25/11/2022	90,00€
Total	885,00€

Entre le 3 octobre et le 1^{er} décembre 2022, 12 aides financières ont été attribuées pour un montant de 3287,17€

N° Délibération	Date	Montant	Objet
-----------------	------	---------	-------

Délib 36/2022	10/10/2022	410,00€	Loyer
Délib 37/2022	10/10/2022	324,75€	Mutuelle
Délib 38/2022	31/10/2022	36,00€	Assurance Scolaire
Délib 39/2022	31/10/2022	100,50€	Abonnement bus
Délib 40/2022	31/10/2022	38,00€	Abonnement bus
Délib 41/2022	31/10/2022	103,99€	Assurance Habitation
Délib 42/2022	31/10/2022	157,80€	Assurance voiture
Délib 43/2022	31/10/2022	166,89€	Mutuelle
Délib 44/2022	31/10/2022	500,00€	Mutuelle
Délib 46/2022	25/11/2022	700,00€	Loyer
Délib 47/2022	25/11/2022	189,00€	Classe découverte
Délib 48/2022	25/11/2022	560,24€	Loyer
Total		3287,17€	

Informations diverses

Le 15 décembre le spectacle de fin d'année proposé aux séniors de la commune et aux résidents du foyer des Sycomores compte 300 inscrits. L'offre culturelle est un succès. La distribution des colis débutera le 6 décembre pour 554 colis livrés à domicile avant les fêtes.

Des ballotins de chocolats seront apporté aux personnes résident en EHPAD

Une conférence sur le thème des violences conjugale a été organisée le 23 novembre en partenariat avec l'AVIJ, malgré une intervention de qualité la fréquentation a été limitée.

L'ordre du jour n'appelant plus de questions, la séance est levée.

Fait le 6 décembre 2022

Le secrétaire de séance
Marie DEBRUERES



La vice-présidente
Chantal GIORDA


